

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)

**Membres absents** :

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2008 - Approbation**

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le Compte Administratif du Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le Compte de Gestion, établi par le Trésorier Municipal, comptable public. C'est aux termes de l'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal "entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif".

Le Compte de Gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution;
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé;
- la troisième est le bilan.

Monsieur Janet, Trésorier Municipal, m'a transmis les comptes de gestion de l'exercice 2008 concernant le budget principal et les budgets annexes de la Ville avant de les présenter à la Chambre Régionale des Comptes chargée de les juger.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 par Monsieur le Trésorier Municipal,

- d'autre part, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008 et s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**DELIBERE :**

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

**APPROUVE**, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :

- . l'état de consommation des crédits
- . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
- . la balance comptable;

**CONSTATE** la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2008;

**APPROUVE** les grandes masses des bilans, exprimées en euros, qui se présentent de la manière suivante :

## BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	977 481 655,42	Fonds propres	783 610 936,01
Actif circulant	17 573 231,55	Provisions pour risques et charges	75 000,17
Comptes de régularisation	3 916 781,55	Dettes	214 497 137,97
		Comptes de régularisation	788 594,37
<b>TOTAL</b>	<b>998 971 668,52</b>	<b>TOTAL</b>	<b>998 971 668,52</b>

**BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	33 156 863,01	Fonds propres	13 898 099,20
Actif circulant	1 275 599,41	Provisions pour risques et charges	---
		Dettes	22 128 645,33
Comptes de régularisation	1 594 539,98	Comptes de régularisation	257,87
<b>TOTAL</b>	<b>36 027 002,40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 027 002,40</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	53 697 403,09	Fonds propres	34 439 236,05
Actif circulant	5 237 727,09	Provisions pour risques et charges	---
		Dettes	24 546 485,71
Comptes de régularisation	100 567,90	Comptes de régularisation	49 976,32
<b>TOTAL</b>	<b>59 035 698,08</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 035 698,08</b>

**BUDGET ANNEXE DE LA  
ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	---	Fonds propres	1 192 147,45
Actif circulant	6 661 122,68	Provisions pour risques et charges	---
		Dettes	3 754 475,14
Comptes de régularisation	---	Comptes de régularisation	1 714 500,09
<b>TOTAL</b>	<b>6 661 122,68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 661 122,68</b>

**APPROUVE** les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal;

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, pour l'exercice 2008, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

**Rapport adopté à la majorité :**

- pour : 45 voix
- non-participation au vote : 10 voix

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 6 JUL. 2009



PUBLIÉ LE 6/07/09